

Image not found or type unknown



Litige relatif à des frais de notaire

Par **laurent_b**, le **27/12/2007** à **22:45**

bonjourrrnMon notaire m'a annoncé des frais pour le rachat de part d'un bien immobilier.rnLors de la signature, les frais avaient augmentés de 35%. Pensant à des frais divers j'ai accepté de payer.rnrnAprès trois mois d'attente je reçois une nouvelle facture me réclamant de nouveau 700 euros pour que mon titre de propriété me soit libéré.rnrnA ce jour les frais de notaire s'élèvent à 2 300 euros pour un rachat de bien d'un montant de 3 600 euros.rnLes frais de notaires représentent donc 64% du montant du bien.rnrnJ'ai refusé de payer cette nouvelle facture, estimant une tarification abusive.rnrnQuel recours puis-je avoir ?rnVers qui me tourner ?rnDans l'attente de vos conseils avisés et vous souhaitant une très belle année 2008.